



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Le Délégué Territorial

Dossier suivi par : José LOUBEAU
Tél. : 03 89 20 16 82
Mail : j.loubeau@inao.gouv.fr

METZ METROPOLE
Monsieur le Vice-Président
HARMONY PARK
11, Boulevard de la Solidarité – BP 55025
57071 METZ CEDEX 3



V/Réf : Dossier suivie par Mme Sophie MATHIOTTE

Colmar, le 29 avril 2019

N/Réf : OR/SA/LET52.19

Objet : PLU de la commune de MARLY

Monsieur le Vice-Président,

Par courrier en date du 19 mars 2019, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le dossier de PLU de la commune de MARLY.

La commune de MARLY est située dans l'aire géographique de l'AOC « Mirabelle de Lorraine ».

Elle appartient également à l'aire de production des indications géographiques IGP « Bergamote de Nancy » et « Mirabelles de Lorraine ».

En 2002, MARLY a intégré la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole.

La présentation de la modification simplifiée n°1 du PLU visant à adapter le règlement écrit et simplifier l'écriture de certaines règles en vue des instructions des autorisations d'urbanisme fait état des points suivant :

- Adaptation de la règle de stationnement de la zone UX,
- Précision sur la règle d'implantation des abris de jardins,
- Ajustement de la règle concernant l'implantation des voiries en zone 1AU,
- Précision de la règle concernant la hauteur des constructions en zone 1AU,
- Adaptation et précision de la règle sur les clôtures en zone urbaine,
- Précision apportée sur les façades,
- Incidence sur l'environnement.

Dans son article 4.2 de la modification simplifiée n°1 du PLU, il est précisé que dorénavant les abris de jardin et **les piscines non couvertes, quelle que soit leur surface sont admises au-delà de la bande de constructibilité.**

Il convient de noter que cette modification concernant l'implantation de piscines ne figure pas dans l'énoncé, les objectifs, la justification et l'incidence sur l'environnement de la notice de présentation de la modification simplifiée du PLU.

.../...

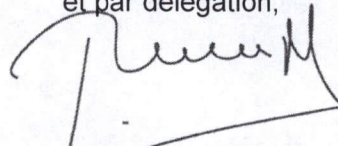
INAO - Délégation Territoriale Nord-Est

SITE DE COLMAR
12 AVENUE DE LA FOIRE AUX VINS - BP 81233
68012 COLMAR CEDEX
TEL 03.89.20.16.80. / TELECOPIE : 03.89.41.05.17
www.inao.gouv.fr

Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas d'autre remarque à formuler sur ce projet dans la mesure où celui-ci n'a pas d'impact direct sur les AOC et IGP concernées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directrice
et par délégation,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Olivier Russeil', written over a rectangular box.

Olivier RUSSEIL

Copie : DDT 57

INAO - Délégation Territoriale Nord-Est

SITE DE COLMAR
12 AVENUE DE LA FOIRE AUX VINS - BP 81233
68012 COLMAR CEDEX
TEL 03.89.20.16.80. / TELECOPIE : 03.89.41.05.17
www.inao.gouv.fr